

Transfert de technologies de pointe : la Suisse toujours discriminée

Autor(en): **Diesbach, Roger de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **37 (1991)**

Heft 22

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-848139>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DOSSIER

BRRR / Roger de Diesbach

Transfert de technologies de pointe

La Suisse
toujours discriminée

La Suisse est victime de discrimination par rapport à ses grands concurrents occidentaux. Malgré les efforts de Berne, la Suisse ne peut importer sans licence les produits américains de haute technologie. Pour supprimer cet obstacle, les Etats-Unis et les autres pays de l'OTAN exigent que le gouvernement suisse s'engage plus activement pour empêcher que de la haute technologie occidentale ne profite aux derniers pays communistes. Délicat pour la neutralité helvétique !

Les 17 pays occidentaux membres du COCOM veulent éviter que leur haute technologie ne renforce les économies et l'armement des pays communistes. Entre eux, depuis juillet dernier, ces pays ont créé une zone de libre-échange à l'intérieur de laquelle ils peuvent s'acheter mutuellement presque tous les produits les plus sensibles sans licence. Par respect de sa neutralité, la Suisse

ne s'est pas membre du COCOM qui regroupe tous les pays de l'OTAN moins l'Islande mais plus le Japon et l'Australie; Berne ne participe donc pas à l'embargo du COCOM contre le monde communiste. Mais la Suisse souhaite entrer dans cette zone de libre-échange afin d'éviter toute discrimination. Etre reconnue du COCOM sans en être, tel est son problème.

Discriminations "importantes"

Après les Conseillers Fédéraux Delamuraz et Villiger, l'ambassadeur David de Pury a été négociateur cet automne à Washington pour obtenir dès le 1er janvier prochain que la Suisse puisse participer à cette zone de libre licence. Son but : "Eviter que l'industrie suisse, très dépendante de la haute technologie américaine, soit une nouvelle fois désavantagée par rapport à ses concurrents de la zone COCOM". Et si les délais pour obtenir les licences ne dépassent pas 15 jours en règle générale, il peut y avoir des encombrements administratifs, ou dans de rares cas, des refus.

Les trous suisses

Si Berne n'a jamais participé à l'embargo du COCOM contre le monde communiste, elle a mis au point un système permettant d'éviter que la Suisse ne devienne la plaque tournante de tous les trafics de haute technologie de l'Ouest à l'Est :

- Elle a introduit un système de certificats d'importation (dits "Swiss blue") pour que les produits sensibles achetés par des Suisses aux pays du COCOM ne soient pas détournés vers l'Est.
- Elle a décrété que les produits sensibles d'origine suisse exportés à l'Est (ils ne pourraient pas l'être par les pays du COCOM) ne devraient pas dépasser "le courant normal" des affaires.

Les Etats-Unis veulent surtout que la Suisse cesse d'exporter à l'Est des produits sensibles qui, chez eux, seraient frappés par

l'embargo du COCOM. Ils reprochent à la Suisse de laisser des trous dans le système de surveillance du transfert de technologie.

Surveillance plus active

Les Etats-Unis aimeraient que la Suisse remplace son système autonome de contrôle par une stricte vérification de ses exportations de haute technologie aux frontières. Le problème est délicat.

En effet, les Américains souhaitent que tous les pays qui profitent de la technologie occidentale surveillent qu'elle ne soit pas déviée de sa destination finale ou utilisée à des fins militaires. Berne devrait s'engager à créer une base légale permettant ces contrôles, y consacrer des forces administratives suffisantes, punir les contrevenants et renforcer la collaboration avec les autres Etats, notamment l'échange d'informations.

L'histoire se répète

De 1984 à 1987, suite à de sombres histoires de transferts de technologies (affaire Favag), la Suisse figurait déjà sur une liste grise américaine. En 1987, le même de Pury avait obtenu de Washington que la Suisse ne soit plus discriminée.

Ce statut favorable a disparu automatiquement en juillet dernier avec la zone de libre-échange créée par le COCOM. De Pury est donc retourné à Washington. Il espère toujours une réponse positive.

La Suisse pourrait d'autant mieux refuser de passer sous le joug du COCOM que la détente

a fortement réduit la virulence de cette organisation et de ses embargos anticommunistes.

La nouvelle bible du COCOM

Dans leur volonté de contrôler les transferts de technologie vers les pays communistes, les pays du COCOM suivent aujourd'hui un grand principe : surveiller plus sévèrement des produits moins nombreux vers de bien plus rares pays. Car le COCOM lève progressivement les obstacles aux transferts de technologie occidentale en faveur des pays de l'Est qui ont abandonné le communisme. Un statut favorable devrait être réservé dès l'an prochain à la Tchécoslovaquie, à la Pologne et à la Hongrie.

Selon les dernières décisions du COCOM, un grand nombre de produits contrôlés pourront être exportés librement. Une liste réduite est entrée en vigueur le 1er juillet dernier. Dès 1991, on ne surveillera plus que les équipements d'importance stratégique. Alors que, selon l'ancien système, 90% des machines-outils de haute technologie produites aux Etats-Unis étaient sous surveillance, 75% d'entre elles pourront être exportées librement. De nombreux composants d'ordinateurs et des équipements de télécommunications échapperont maintenant à tout contrôle. Mais pour les produits hautement stratégiques restant sous surveillance, les contrôles du COCOM-OTAN seront encore plus stricts. ■

Bas - Collants

Fogal. La grande marque suisse de classe et de tradition.



fogal

Boutique Fogal. 42, rue Joseph Vernet
84000 Avignon. Téléphone : 90.82.54.46

Formulaire d'abonnement au "Messenger Suisse"

Nom/Prénom	
Adresse	
Code postal	Ville
Pays	inscrit au Consulat de *

* facultatif

Je désire m'abonner au "Messenger Suisse"

(7 numéros annuels)

- Abonnement normal de FF 175,- (France métropolitaine)
- autres pays y compris TOM/DOM FF 190,-
- abonnement de soutien (tous pays) à partir de FF 200,-

*Règlement ci-joint à l'ordre de la
F.S.S.P.-M.S. effectué par :*

- chèque postal, C.C.P. 12 273 27 G Paris
- chèque bancaire (joint)
- mandat lettre (joint)

Formulaire et titre à envoyer à :

Le Messenger Suisse, D.I.P., Service des Abonnements
70, rue Compans, 75940 Paris CEDEX 19